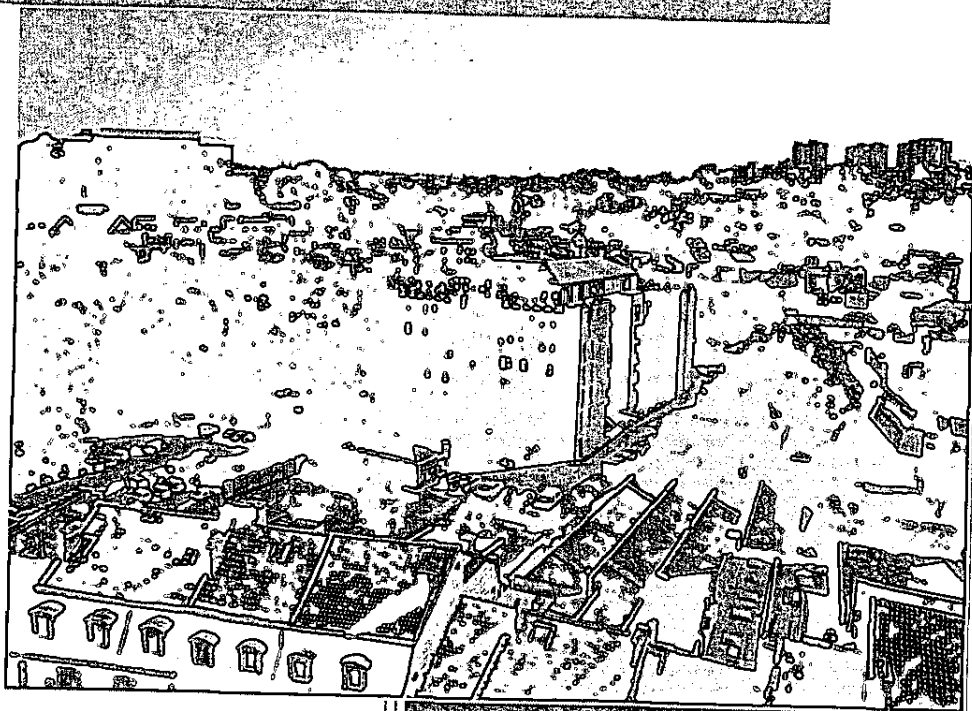


2011

N° 0394/21

NOTE DE POLITIQUE
GENERALE



CPAS de
Verviers

02/03/2011

1. AVANT-PROPOS

Monsieur le Bourgmestre,

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames et Messieurs,

Il m'est apparu intéressant de rédiger cette note de politique générale en référence à notre situation, à nos interrogations, aux problèmes identifiés, à nos insatisfactions mais aussi par rapport à nos projets et aux résultats que nous escomptons obtenir en 2011.

Si la situation verviétoise en matière d'action sociale n'est pas anormalement différente des autres villes moyennes de Wallonie, elle n'en reste pas moins présente, importante, évolutive et elle mérite, comme actuellement, toute notre attention.

Notre CPAS se doit d'être en mouvement et en adéquation avec les défis qui nous attendent.

Il s'agira d'adapter dans certains de ses aspects, notre organisation, nos outils et nos modes de fonctionnement afin d'être constamment en mesure d'améliorer notre capacité à remplir les missions qui sont les nôtres.

Il me semble important de poursuivre, dans la collégialité, la modernisation de notre institution et d'y assurer la transversalité utile pour une utilisation maximale de nos ressources.

Ressources importantes, d'abord et avant tout, par la qualité et le professionnalisme de nos travailleurs.

Bien à vous tous



Le Président



Robert Botterman

2 L'ACTION SOCIALE

L'année 2011 est bien entamée. Nous connaissons tous le contexte de rigueur budgétaire qui pèse sur les finances communales et, en particulier, sur les centres urbains. Verviers ne fait pas exception à cette règle. De nombreuses années sous contrôle de gestion sont encore devant nous...

La crise économique perdure et avec elle, des difficultés accrues pour une partie de nos concitoyens. L'éventuelle relance économique améliorant cette situation sera de toute façon lente et progressive.

Nos travailleurs sociaux constatent une recrudescence de la pathologie mentale au sein de notre public ce qui constitue une difficulté supplémentaire pour le travail social et rend parfois l'insertion de ces personnes quasi impossible.

C'est dans ce contexte que le CPAS, cette année encore, à force d'imagination, de créativité et d'enthousiasme, rencontrera au mieux les problèmes de la population précarisée.

La dignité humaine est au centre de toute notre action.

Si le défi est complexe, il n'en est que plus enrichissant à relever. C'est l'engagement de tout le personnel du CPAS. Il doit en être remercié.

Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences.

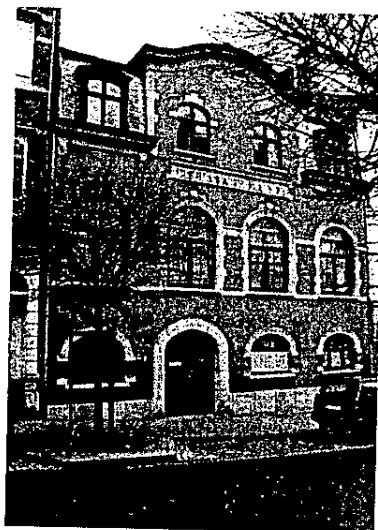
[Françoise Dolto]

A. Le Dispositif d'Urgence Sociale

C'est le service qui intervient en amont de la première ligne. Sa compétence est l'extrême urgence à l'égard des personnes les plus précarisées (sans abris, victimes d'assuétudes de toutes sortes..).

Cette mission requiert une approche ciblée. En effet, il faut arriver à nouer des liens avec des personnes qui les ont tous rompus, un à un.

Ce travail nécessite un accueil spécifique : 2011 verra l'installation de ce service dans l'ancien dispensaire « Malvoz », rue Ortmans.



C'est un projet considérable car il permettra la centralisation de toutes les actions du DUS (abri de jour, de nuit, permanences, service administratif) dans un seul et même endroit. Les locaux y seront adaptés avec une équipe spécialisée pour cet accueil particulier.

En 2011, le DUS continuera sa collaboration entamée en 2010 avec « Logivesdre ». Ce partenariat vise, sur le plus long terme, la réinsertion de personnes issues de situations des plus précaires.

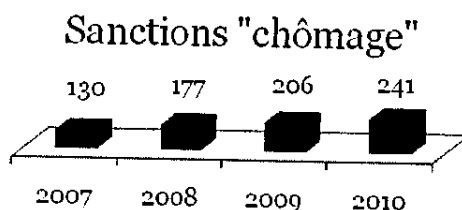
Dans le contexte d'urgence qui est le sien, le DUS poursuivra et développera les réflexions et les collaborations avec les autres acteurs sociaux, via le Relais Social Urbain (Plan Grand Froid...).

B. L'aide générale et les services administratifs

C'est le service le plus important en termes de volume de travail et de personnel.

Les travailleurs sociaux oeuvrent en première ligne. Ils accueillent, conseillent et aident toutes les personnes qui se présentent au CPAS, dans le strict respect des critères légaux d'intervention.

Dans les challenges à relever en 2011, citons la problématique des exclusions du chômage en constante augmentation.



L'envoi des primo-arrivants (tant que « Fédasil » ne sera pas en mesure de répondre à l'accueil de l'ensemble des demandeurs d'asile) vers les CPAS pèse sur leur fonctionnement. Nous resterons attentifs au respect de la dignité humaine en sachant qu'une réponse globale, constructive et efficace ne pourra être apportée que par l'Etat Fédéral, seul habilité à légiférer en ces matières.

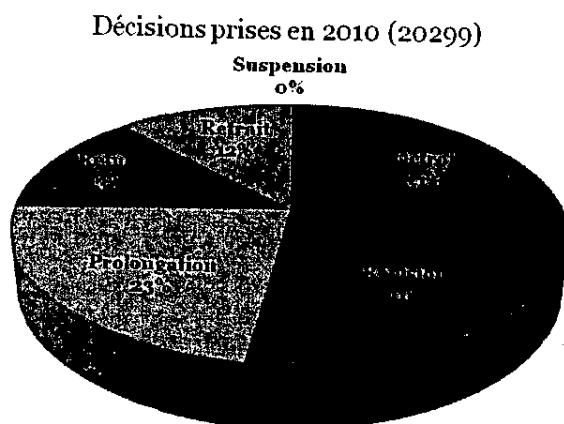
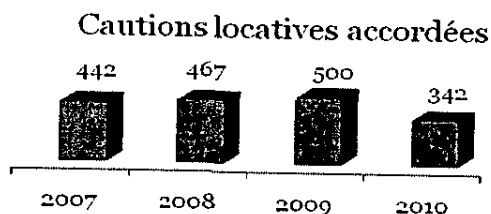
Durant cette année, nous veillerons encore à faire évoluer le personnel de l'aide en fonction du nombre de dossiers à traiter.

La volonté de pérenniser la démarche de sécurité des travailleurs sociaux par la présence d'un vigile dans les lieux d'accueil est inscrite à notre budget.

Notre plan d'embauche prévoit également le renforcement du contrôle systématique à l'égard de la fraude sociale afin d'amplifier celui-ci et de vérifier les anciens dossiers non-encore examinés au travers de la Banque Carrefour.

Lutter contre la fraude sociale parce qu'elle met en péril l'ensemble du processus de solidarité

Chacun doit pouvoir bénéficier d'un logement salubre et sécurisé. C'est pourquoi, l'attention particulière portée sur la qualité des logements proposés à nos bénéficiaires et pour lesquels une avance de caution peut être octroyée, restera appliquée au cas par cas.



6. L'Insertion Socioprofessionnelle

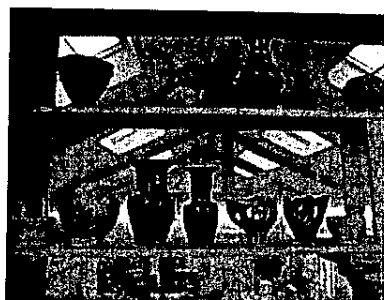


Ce service dynamique et créatif aide individuellement les usagers à se prendre en main et à devenir les acteurs de leur reconstruction sociale et professionnelle.

Si l'objectif d'insertion professionnelle peut rapidement être envisagé pour certains, le chemin est beaucoup plus long pour un grand nombre et l'étape de l'insertion sociale de restructuration est dès lors nécessaire.

La pro-activité et l'enthousiasme de ce service ont fait que l'ISP, soutenu par le Fonds Social Européen, a développé plusieurs ateliers d'insertion performants.

La menuiserie, le secteur vert, la maintenance dans les bâtiments, la céramique, la cuisine et le mieux-être font partie de ces activités ; d'autres ateliers sont en projet.



En 2011, nous serons fiers d'inaugurer le nouveau lavoir social. Il sera installé au bord du canal des usines, dans les anciens locaux de « taxipost » devenus propriété du CPAS.

J'ai le plaisir d'annoncer que la Loterie nationale vient de répondre favorablement à la demande de financement pour la mise en place de ce lavoir social par l'octroi d'un subside de 37.500 €.

Au-delà de son déménagement, il s'agit de développer l'aide au public dans le cadre d'un vaste et ambitieux projet de formation.

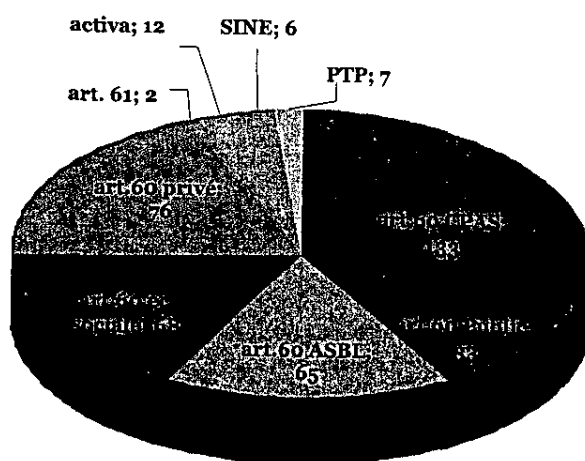
Le but est d'aider la personne à reprendre confiance en elle, à se valoriser. Un atelier de couture et un autre de « relooking » s'associeront à cet objectif.

Un autre aspect de ce projet est le programme de formation et d'encadrement des agents de propreté occupés comme article 60 à l'entretien des locaux.

L'ISP se préoccupe, comme d'autres acteurs par ailleurs, des freins à l'emploi et notamment, de celui de la garde des enfants en bas âge. Cette problématique, bien que complexe, est sur le métier 2011 et est envisagée en outre, par le biais d'un projet de formation.

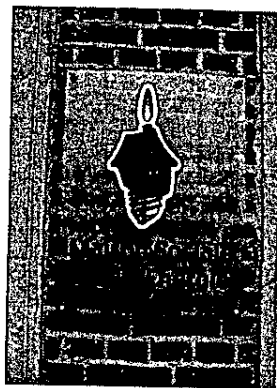
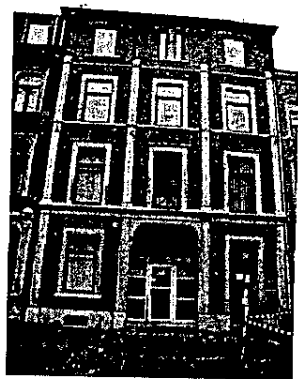
Nous avons prévu, via le « Maribel Fiscal », un renforcement de l'équipe par un ETP, ainsi que comme dans d'autres services, la statutarisation du Coordinateur, gestionnaire de l'ensemble des équipes.

Chiffres de l'Insertion 2010 Total: 402 situations



D. Le service Energie et le service de médiation de dettes (SMD)

2010 aura connu l'inauguration de « la Maison Sociale de l'Energie », rue Peltzer de Clermont.



En 2011, nous prévoyons la nomination d'une Coordinatrice-juriste à la tête de ces deux services dont les missions se rejoignent et se complètent.

La précarité budgétaire et ses conséquences:

Par cette désignation, il entre dans nos intentions de regrouper la gestion de ces deux services et de coordonner leur fonctionnement par le rapprochement des services administratifs, voire un regroupement physique dans de mêmes locaux (guidance budgétaire, guidance budgétaire énergie et médiation de dettes).

Le défi 2011 sera l'optimalisation des ressources disponibles afin de simplifier l'organisation de nos services et ainsi mieux encadrer un public, toujours plus nombreux, qui se perd dans la complexité des documents « énergie ».

Clarté, efficacité et amélioration du service rendu sont les objectifs 2011.

E. Le service juridique

Ce service performant par ses compétences et sa disponibilité est une clé de voute de l'édifice de l'Action sociale. Il assure tout le contentieux au Tribunal du Travail (180 dossiers/an), le suivi administratif des dossiers près la Cour du Travail, un support appuyé à Madame le Secrétaire et au Président, ainsi que le soutien juridique aux différents services du CPAS.

3 POLITIQUE DE L'ENFANCE ET MAISONS D'ENFANTS

Nous pourrions, en fonction de possibles décisions de la Communauté française, augmenter à 24 le nombre de dossiers pris en charge par le service d'aide et d'intervention éducative (SAIE).

Dans le cadre de financements supplémentaires, le nouvel objectif sera aussi d'apporter notre expertise dans la mise sur pied d'actions préventives en faveur des enfants en difficulté.

La récente et dramatique actualité nous montre à quel point il est nécessaire d'être présent sur le terrain.

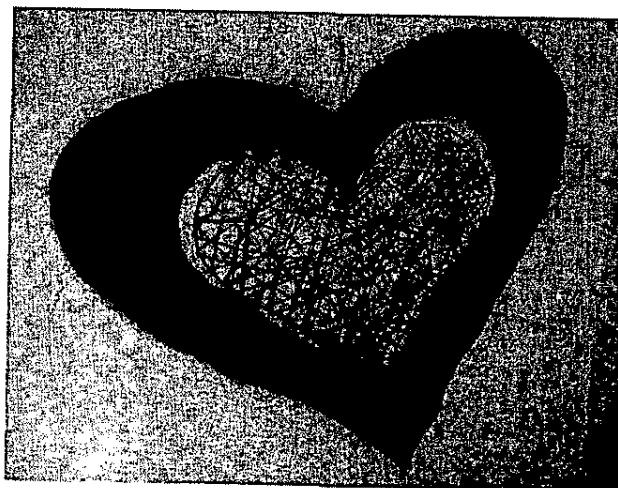
La mise en place d'outils (du type EVA GOA) pour suivre et coacher le parcours de nos jeunes en autonomie et ainsi leur apporter l'accompagnement nécessaire, fait également partie des projets en 2011.

Nos maisons d'enfants continueront à offrir 30 places d'accueil en hébergement (SAAE).

Une analyse financière détaillée sera réalisée afin de déterminer les raisons d'un déficit global apparaissant dans l'élaboration budgétaire.

Il n'y a pas d'explosion dans les frais de fonctionnement.

L'examen des mécanismes de subsidiation est utile et nous pourrions y trouver l'explication recherchée.

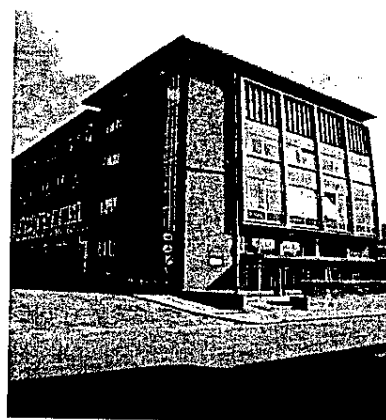


4 LES MAISONS DE REPOS

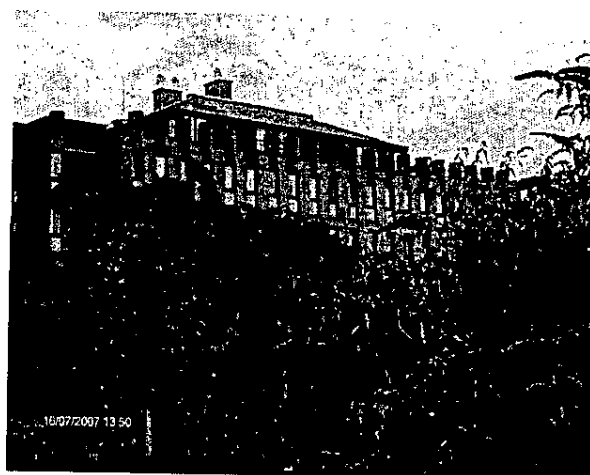
Le Châtelet



Entre-Nous



La Lainière



Ste Elisabeth



St Joseph



Les Résidences en 2011.

Les 5 résidences du CPAS comprennent 537 lits (290 lits MR, 242 lits MRS et 5 lits en portefeuille).

Des accords de principe sont en cours pour la reconversion de 11 lits MR en lits MRS.

A Ste Elisabeth, 5 lits sont à disposition de patients souffrant de sclérose en plaques ou de sclérose latérale amyotrophique en phase avancée.

La moyenne d'âge d'accès au sein de nos résidences est de plus de 80 ans. Toutefois, parmi les résidents, certains sont âgés de moins de 60 ans.

Le taux d'occupation atteint 98% et les prix pratiqués sont dans la moyenne de ceux généralement observés en Wallonie.

Les équipes ont pris progressivement conscience des nouveaux impératifs de gestion. Les nouveaux logiciels de planification d'horaire et de gestion des soins ont provoqué une véritable révolution.

Les différents contrôles « Kappa » attestent d'une bonne gestion des échelles de « Katz ». Les normes sont toujours respectées, ce qui optimise le financement.

Les hospitalisations sont évitées, dans la mesure du possible, par le respect des mesures de prévention contre les maladies nosocomiales. De plus, nous veillons constamment au renforcement des rôles des référents dans plusieurs domaines (incontinence – soins palliatifs – démence – diabète – soins des plaies – contention – oxygénothérapie).

Nos équipes sont toutes sensibilisées et formées pour entourer les patients désorientés ou en fin de vie.

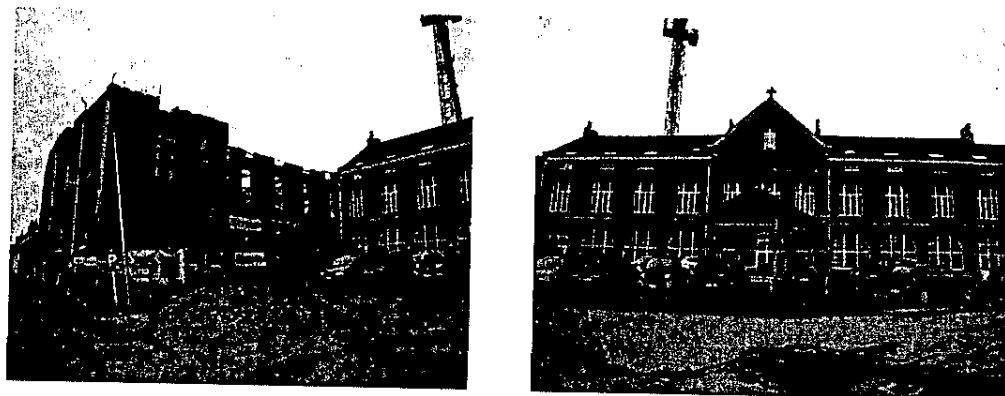
Enfin, les animations, les ateliers, excursions et autres tournois permettent les échanges et les distractions. Les ateliers informatiques (cyberseniors), qui ont vu le jour récemment, connaissent un succès grandissant.

Différents changements dans le personnel de direction, pour admission à une retraite bien méritée après de longues années de service au profit de nos résidents, sont attendus dans les prochaines années.

Dans la perspective de nos trois futures maisons, un cadre du personnel réactualisé est à la réflexion pour une organisation efficace et optimale.

Le reconditionnement de nos maisons

Malgré un hiver difficile, les travaux de transformation de la résidence St Joseph se poursuivent comme prévu et le planning initial peut, tant qu'à présent, être maintenu.



La fin de la première phase des travaux est prévue mi 2012 avec le transfert des lits restants à St Joseph. Une trentaine de lits de la Maison du Châtelet se retrouvera dans cette nouvelle aile d'une capacité de 110 lits.

L'automne 2013 verra la fin de la seconde phase et le transfert du reste des lits de la résidence du Châtelet. St Joseph comptera alors 200 lits dans une infrastructure modernisée répondant aux normes actuelles de confort et de sécurité.

En ce qui concerne le reconditionnement de la résidence Ste Elisabeth et après la réalisation d'une étude économique, il a été décidé d'étudier la possibilité de procéder à la construction d'une nouvelle maison de 150 lits qui regrouperait les lits d'Ensival et d'Entre-Nous. Le site actuellement envisagé se situe sur l'ancienne commune de Stembert (Sous le Vivier).

Nous sommes convaincus que le choix de Stembert contribue à une bonne répartition géographique de nos lits d'accueil pour nos aînés sur le territoire verviétois au sens large et complètera un ensemble sociologique déjà très varié de l'endroit.

Les demandes de modifications de projet sont adressées aux pouvoirs de Tutelle. L'année 2011 sera consacrée à l'acquisition du terrain et à la réalisation d'un avant-projet.

5 LES SERVICES GENERAUX

Devant la complexité, la multiplication, l'évolution permanente des règles et face à l'environnement institutionnel extérieur, à la normalisation des procédures et des documents, un des enjeux de nos administrations est de s'adapter.

En effet, le personnel doit être bien formé, disposer d'outils adéquats et suivre des procédures de travail précises et intégrées. De cette manière, il pourra, malgré parfois certaines réticences aux changements, assurer la qualité des éléments et données administratifs et financiers. Les informations utiles doivent parvenir en contenu et en temps, pour permettre la rencontre d'une gestion optimale, performante et cohérente.

L'Audit, la maîtrise des coûts de personnel et des procédures

En 2011, notre budget prévoit la réalisation d'un « audit » du service du personnel. Ce dernier doit nous permettre d'améliorer la maîtrise des dépenses de personnel et des différents flux d'informations.

Ces dépenses de personnel représentent près de 41% de nos charges totales. Cette maîtrise est primordiale afin que le CPAS puisse répondre à ses missions sociales tout en respectant l'enveloppe budgétaire. Elle doit aussi apporter la réponse à des exigences légales de plus en plus pointues, ainsi qu'à celles des autorités subsidiantes.

Cette étude dans ses indications générales pourra également servir de réflexion en termes de réorganisation en collaboration avec la ville.

La Gestion des Ressources Humaines

Un gestionnaire des ressources humaines recruté conjointement par la ville et le CPAS rejoindra les services au mois d'avril.

Un travail relatif aux cadres des maisons de repos et des services administratifs ainsi que l'élaboration des descriptifs de fonction est attendu.

La finalisation du Règlement de Travail et des procédures d'accueil des nouveaux agents fait partie des missions confiées en priorité.

L'Informatique

Le CPAS, comme l'ensemble des institutions publiques, doit faire face à des flux informatiques de plus en plus importants. Cela doit s'accompagner d'outils adaptés et performants à destination des agents. Notre service informatique recherche constamment les meilleures solutions pour la gestion de ces données. Concomitamment à l'amélioration de ces outils, la sécurisation et le haut niveau de débit disponible de nos liaisons informatiques sont également au cœur des préoccupations.

Concrètement, l'installation de clients légers, sorte de Pcs simplifiés et gérés de manière centralisée, est prévue. La liaison en fibre optique de l'antenne sociale de l'Energie est aussi à l'étude. Enfin, l'informatisation du Bureau permanent est en projet.

L'intégration des programmes développés par « Communes Plone » doit contribuer à améliorer une partie de la gestion par des outils adaptés à coûts réduits.

La téléphonie va basculer vers le système IP et sera gérée par le service Informatique. Cette réflexion est menée en synergie avec la ville.

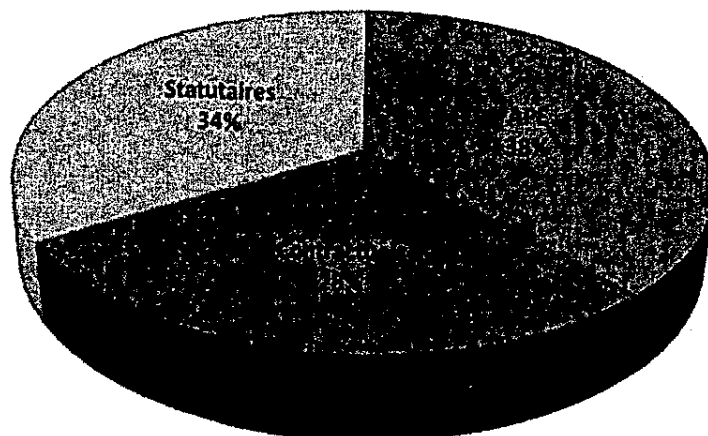
La Concertation

La communication et le débat avec les partenaires sociaux font partie des conditions d'un bon fonctionnement et aident à la mise en place et au maintien du climat social dans notre institution. Nous y veillerons.

La Cellule de Gestion

Nous poursuivrons en 2011, la dynamique mise en place qui voit se réunir les cadres de Direction du CPAS dans une cellule de gestion. Ces réunions servent à définir les réponses globales et spécifiques à apporter aux situations rencontrées au sein de notre institution.

Cette démarche favorise une plus grande transversalité et rend plus efficace notre gestion.

6 LE PERSONNEL**ETP (462)****Le Plan d'embauche**

En 2011, nous poursuivrons l'effort particulier accompli durant l'année 2010 en matière de statutarisation, ceci dans le respect des limites imposées et mises en place par le plan de gestion. Il vise à stabiliser et à reconnaître le personnel dans son travail et son engagement.

La nomination de 3 « Chefs de Bureau spécifiques », 2 ½ Travailleurs sociaux, 5 Infirmières, 3 2/3 Employés d'administration, 1 Auxiliaire professionnel, 4 Educateurs, 5 Ouvriers qualifiés de cuisine en MR/MRS, 1/3 Médecin du travail soit un total potentiel de plus de 24 ETP.

Les Examens

Pour procéder à certaines de ces nominations, des examens sont nécessaires et seront organisés. De même, d'autres épreuves seront préparées, dans la perspective de nominations pour les années futures.

La Formation

Des formations utiles à l'évolution de carrière du personnel mais aussi nécessaires à notre bon fonctionnement sont inscrites à notre budget.

Le Pacte

L'adhésion au Pacte pour une Fonction Locale et Provinciale Solide et Solidaire implique la formation « d'évaluateurs ». Les personnes désignées y participeront dans le courant de ce premier semestre.

Les Nouveaux Emplois

5 emplois supplémentaires sont inscrits notamment dans le cadre du « Maribel Social et Fiscal ». Il s'agit de l'Agent de sécurité, ½ tps Agent administratif, 3 Travailleurs sociaux et ½ tps Technicien informatique.

Pour répondre à nos obligations dans le domaine de l'accompagnement de naissances multiples, une Puéricultrice à temps plein ainsi qu'une Journalière ½ tps ont été budgétées.

Pour le « Plan Grand Froid » un Agent et un Travailleur social pendant 5 mois ont été prévus.

8 CONCLUSIONS

2011 est à la fois une année de continuité et de changements : continuité dans l'ensemble des tâches quotidiennes - changements dans nos résidences pour nos aînés de par les transformations en cours mais aussi, par la volonté qui est la nôtre, dans l'amélioration de nos outils et dans l'analyse et l'adaptation de certaines méthodes de travail.

Notre CPAS possède une multitude de forces sur lesquelles nous pouvons nous appuyer et quelques faiblesses qu'il nous faut combattre.

Beaucoup de travail nous attend et nous aurons besoin, à cet effet, de l'aide de chacune et de chacun.

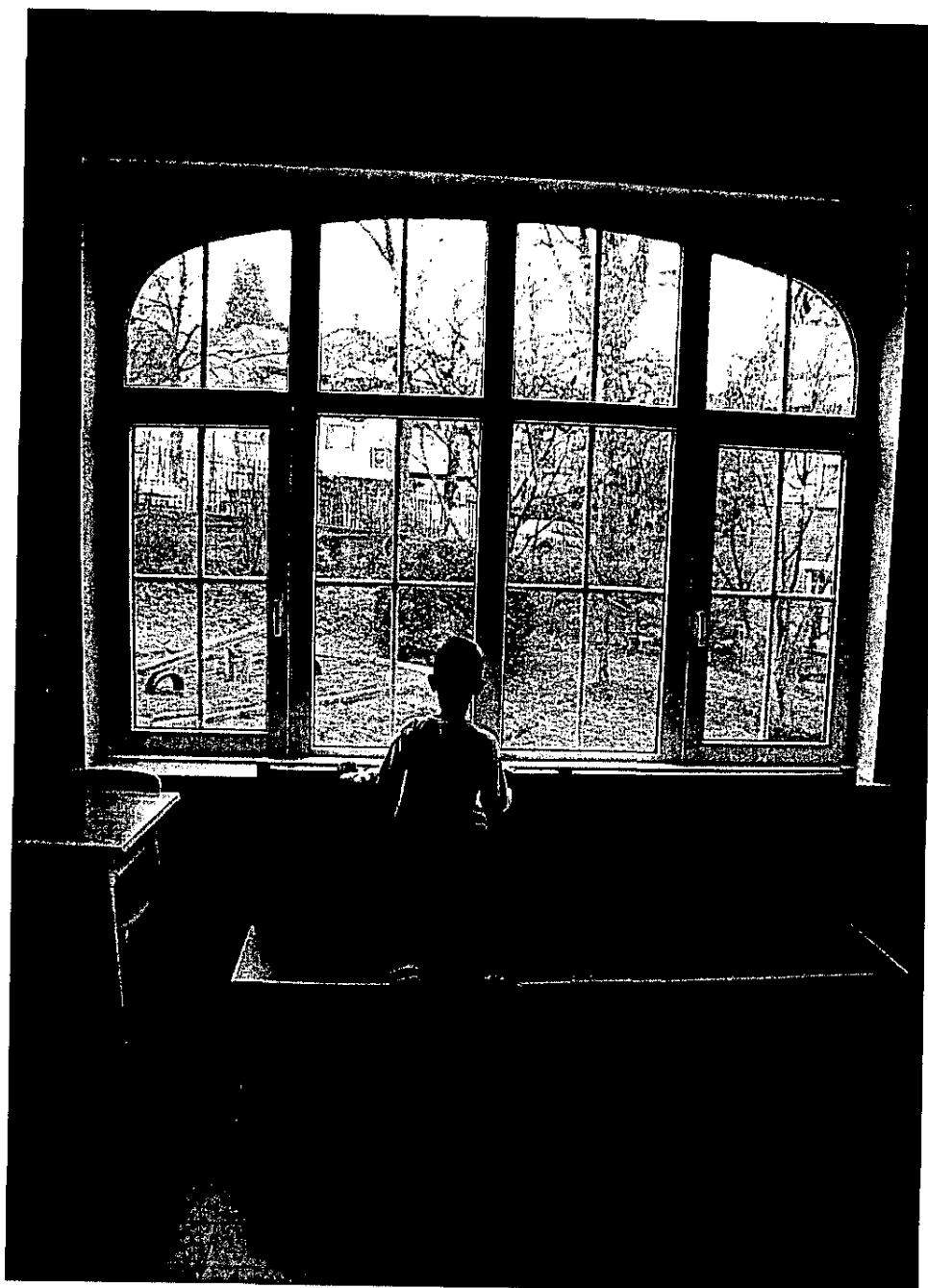
Au niveau national, une période de rigueur et de transformation institutionnelle nous attend.

Malgré elle, nous devons, avec les moyens dont nous disposons, assurer les missions qui sont les nôtres à l'égard des plus faibles et des plus démunis de notre société.

Je voudrais souligner l'implication des Conseillers de l'Action sociale des partis démocratiques qui, dans les différents Comités et au Conseil, par leur présence et leur travail, apportent une contribution parfois critique mais toujours constructive à notre action.

Il me revient de remercier toutes celles et ceux qui tous les jours refusent de baisser les bras malgré la difficulté de leur tâche. Merci aussi à ceux qui autour de moi me permettent d'appréhender la fonction de Président en toutes connaissances de cause et qui me rendent la tâche moins rude ou plus agréable, c'est selon.

Robert Botterman



Le propre de la solidarité, c'est de ne point admettre d'exclusion.

(Victor Hugo)

9 LE BUDGET EN CHIFFRES**A. Service Ordinaire:**

Grâce à un prélèvement du Fonds de Réserve ordinaire de 620.931,57 €, le budget 2011 ordinaire est en équilibre à 58.905.385,40 €, soit une progression de 4,55 % par rapport au Budget 2010 (MB comprises).

Il est à noter que nous avons abandonné cette année le principe d'anticipation du Compte ce qui explique le prélèvement, le Fonds sera éventuellement reconstitué en fonction du résultat 2010.

L'Intervention communale est fixée pour 2011 à 9.088.200 € et ce, conformément au plan de gestion. Elle inclut 2 % d'augmentation par rapport à 2010.

Le déficit à l'exercice propre avant prélèvement est en diminution par rapport à 2010. Cela est dû à l'augmentation des recettes en maisons de repos, notamment au supplément « buanderie » et au forfait INAMI.

B. Service Extraordinaire:

Le montant total des investissements prévus s'élèvent à 13.323.837,27 €. Ils seront financés pour 146.317,37 € par le Fonds de réserve extraordinaire, 51.300€ par subsides et 13.126.219,90 € par emprunts dont 2.354.000 € à charge de la RW.

Ces montants sont prévus notamment:

- Pour le reconditionnement et le suivi de nos maisons de repos ;
- L'achat de véhicules au service des travaux et au SAIE ;
- L'audit du service du personnel ;
- Le déménagement du DUS et l'aménagement de logements d'urgence ;
- L'aménagement du Lavoir social ;
- Les investissements et renouvellement de matériel en informatique.

C. Conclusions

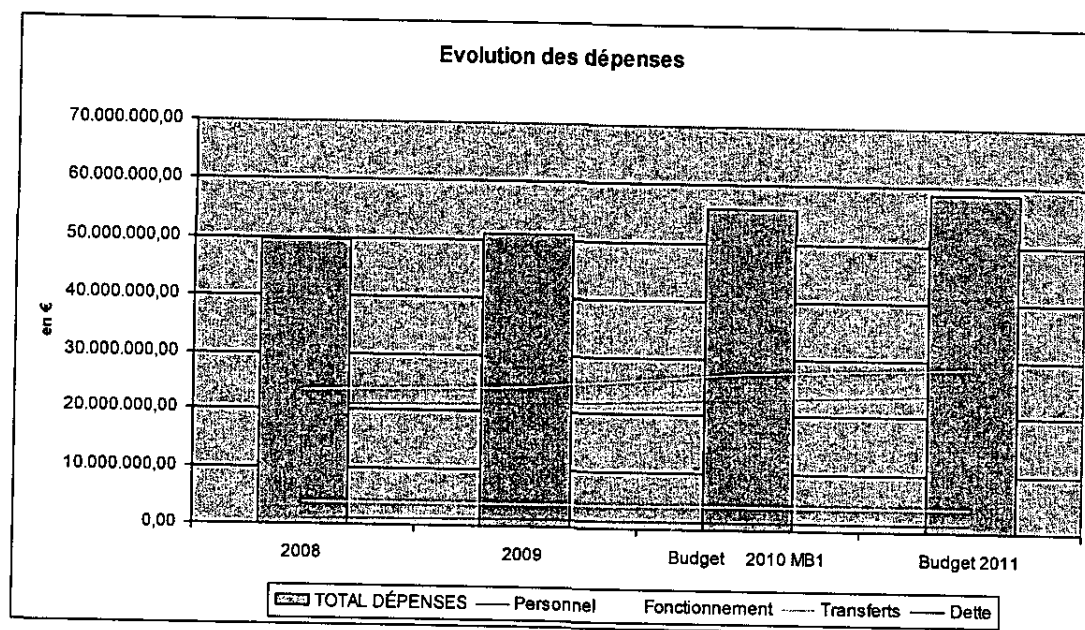
Le budget 2011 a également été établi en fonction du plan quinquennal de gestion 2011 – 2016 pour atteindre l'équilibre à la fin de cette période.

Il est à noter le poids important de la rentabilité de nos maisons de repos dans l'équilibre global de nos finances.

Merci à celles et ceux qui ont contribué à la réalisation des documents budgétaires, plus particulièrement à Madame le Secrétaire Marie-Hélène Charlier, à Monsieur Alexandre Chapelle - Chef de Division, Madame Isabelle Schopp - responsable des subsides, Mademoiselle Marie-Rose Simonon et Madame Nathalie Fransolet - employées au service des finances.

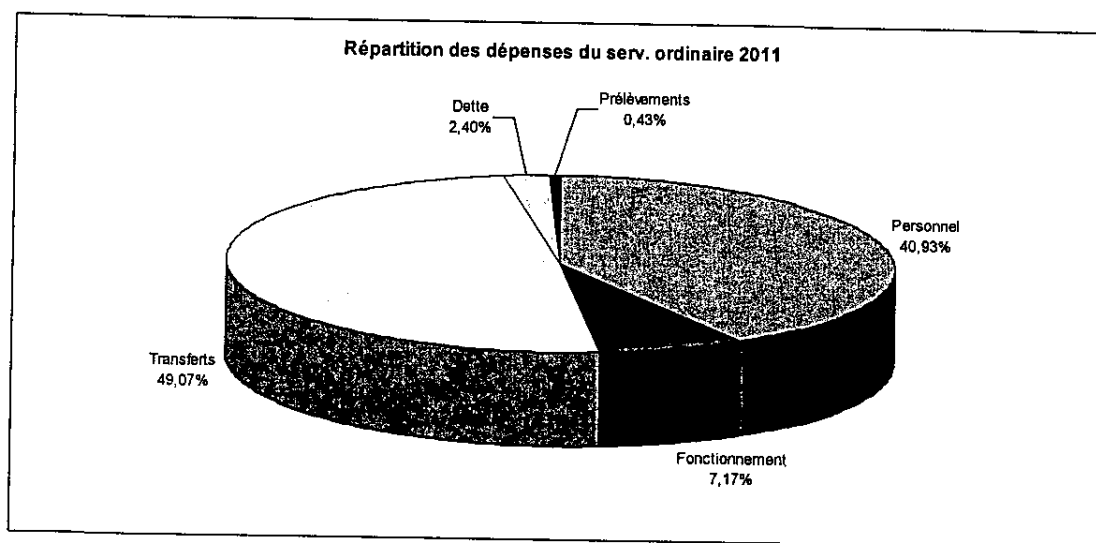
D. Les Tableaux:Evolution des dépenses

	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010 MB1	Budget 2011
Personnel	21.021.119,35	21.526.981,43	22.665.636,94	24.040.249,93
Fonctionnement	3.932.517,86	3.997.453,75	4.223.902,69	4.208.474,89
Transferts	23.532.741,70	24.291.648,95	27.360.729,40	28.818.648,86
Dette	1.153.900,07	1.186.410,12	1.251.740,67	1.408.779,82
Prélèvements	76.389,92	18.885,74	369.304,44	255.365,32
TOTAL DÉPENSES	49.716.668,90	51.021.379,99	55.871.314,14	58.731.518,82

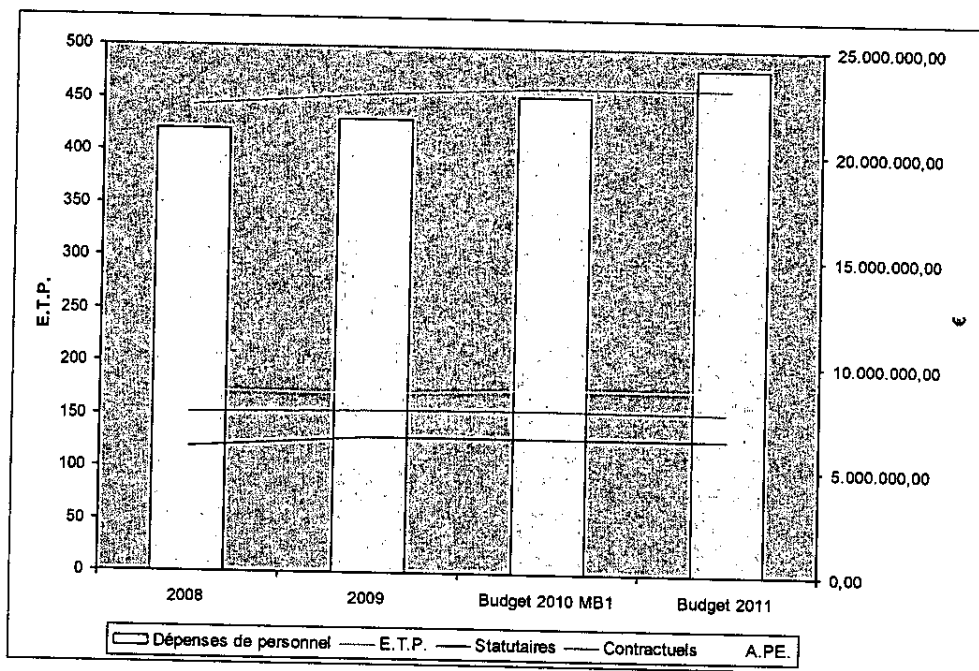


Répartition des dépenses

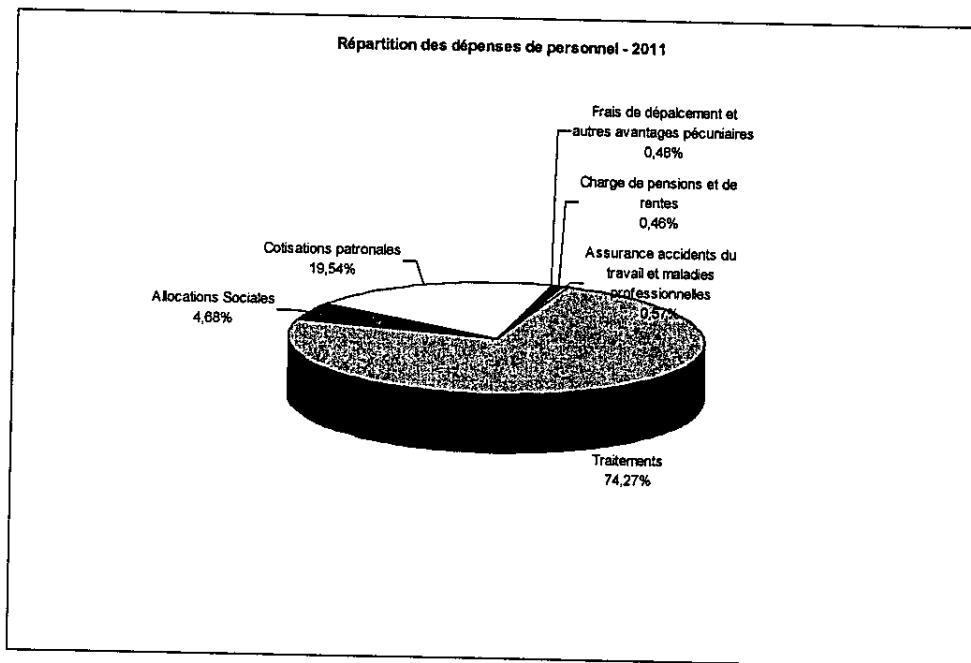
	2008	2009	Budget 2010 MB1	Budget 2011
Personnel	42,28%	42,19%	40,57%	40,93%
Fonctionnement	7,91%	7,83%	7,56%	7,17%
Transferts	47,33%	47,61%	48,97%	49,07%
Dette	2,32%	2,33%	2,24%	2,40%
Prélèvements	0,15%	0,04%	0,66%	0,43%
TOTAL DÉPENSES	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



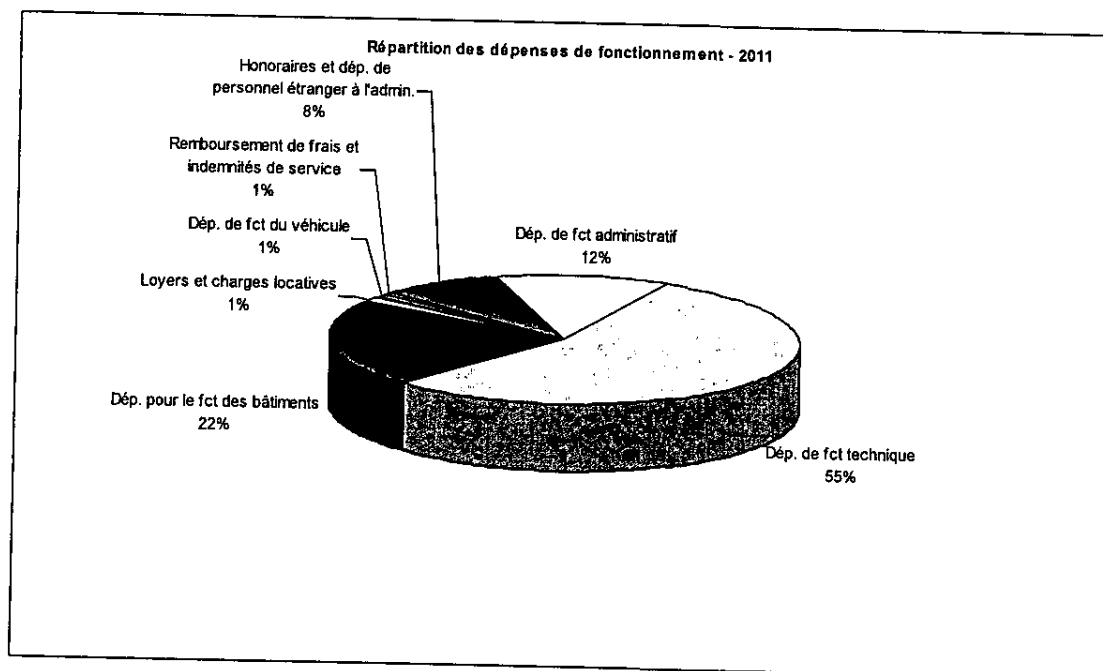
Evolution des dépenses de personnel



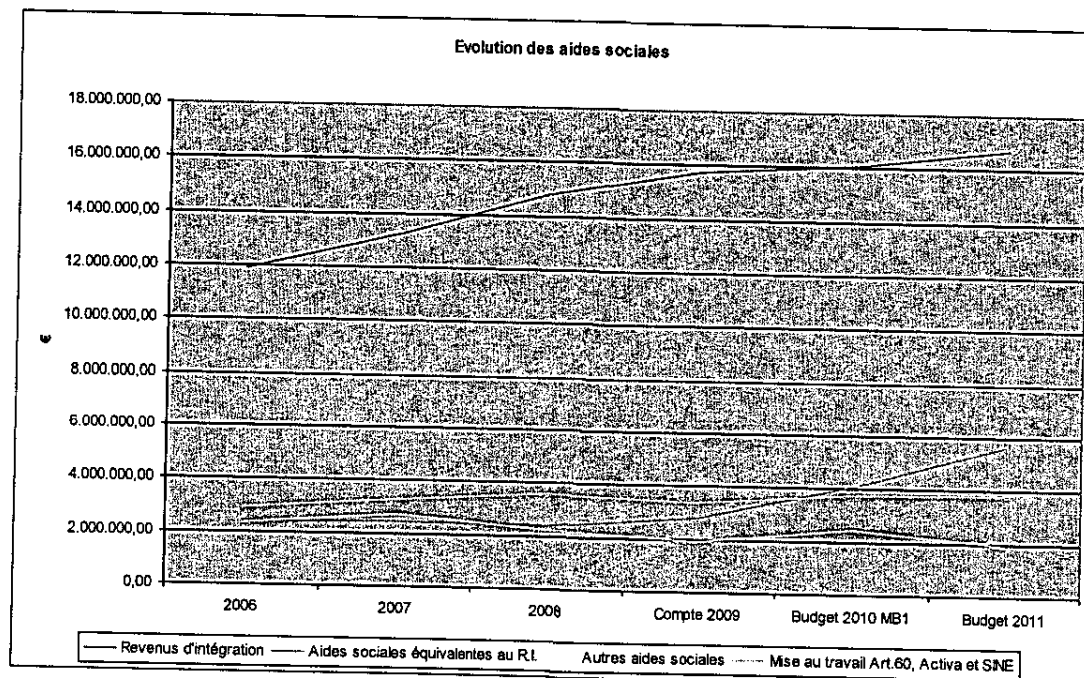
Répartition des dépenses de personnel



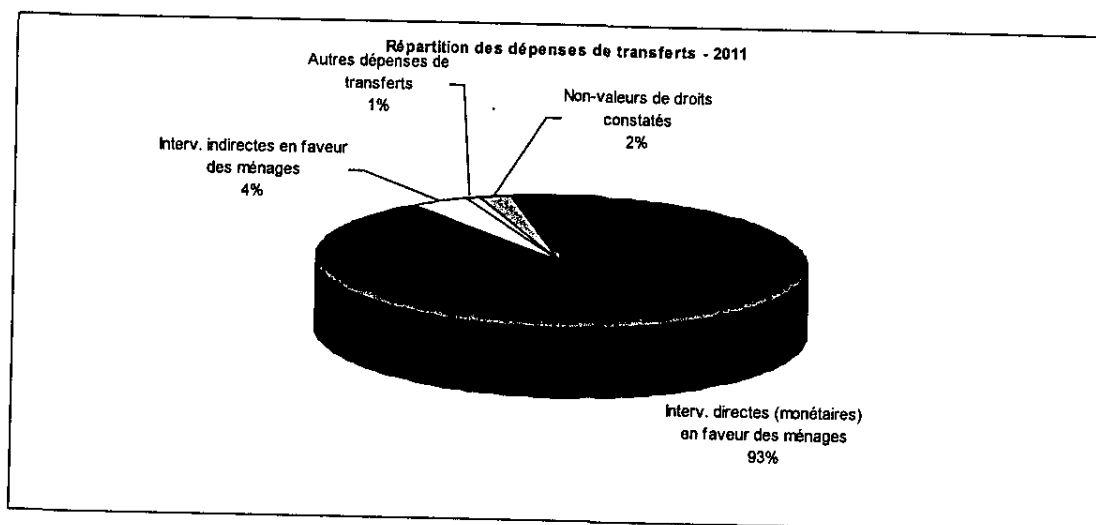
Répartition des dépenses de fonctionnement



Evolution des aides sociales

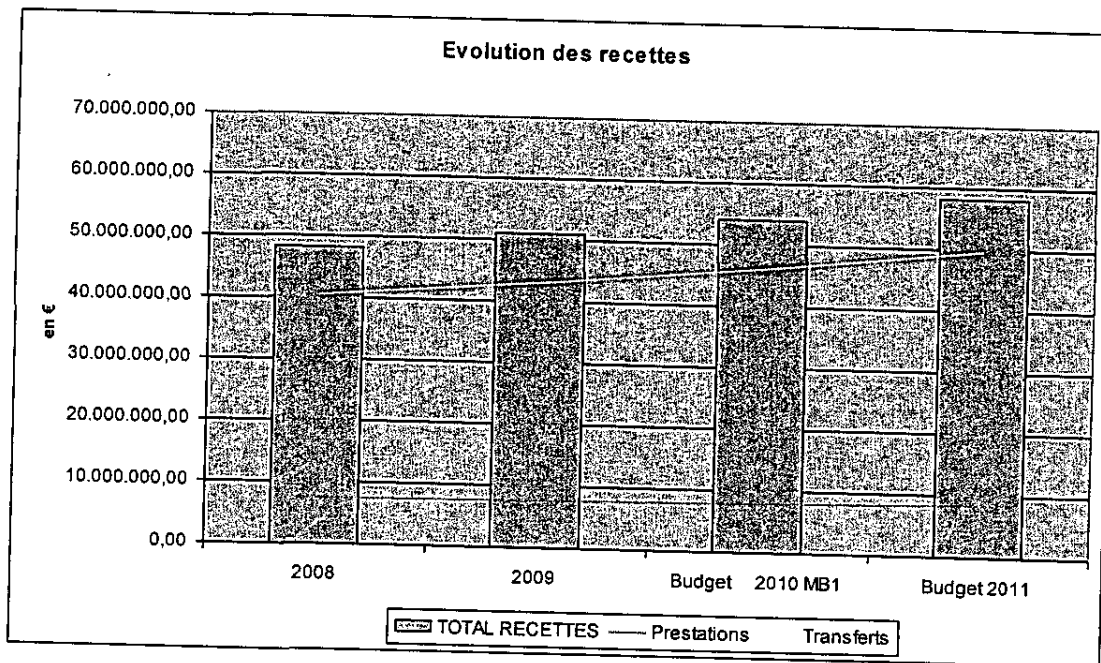


Répartition des dépenses de transferts

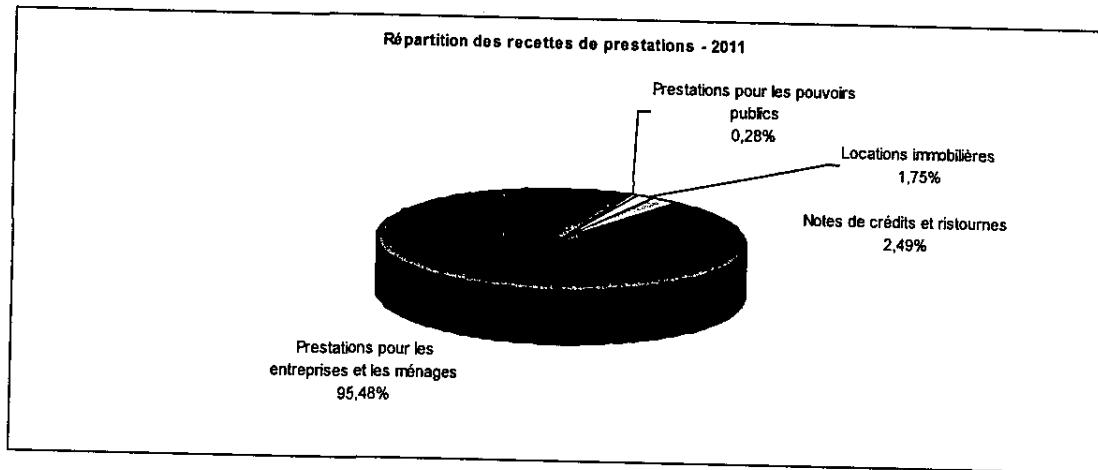


Evolution des recettes

	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010 MB1	Budget 2011
Prestations	7.560.294,94	7.774.669,86	7.844.236,12	8.375.973,47
Transferts	40.545.583,56	43.125.616,31	46.239.838,43	49.820.986,93
Dette	12.701,86	9.846,48	123.445,79	0,00
Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	48.118.580,36	50.910.132,65	54.207.520,34	58.196.960,40

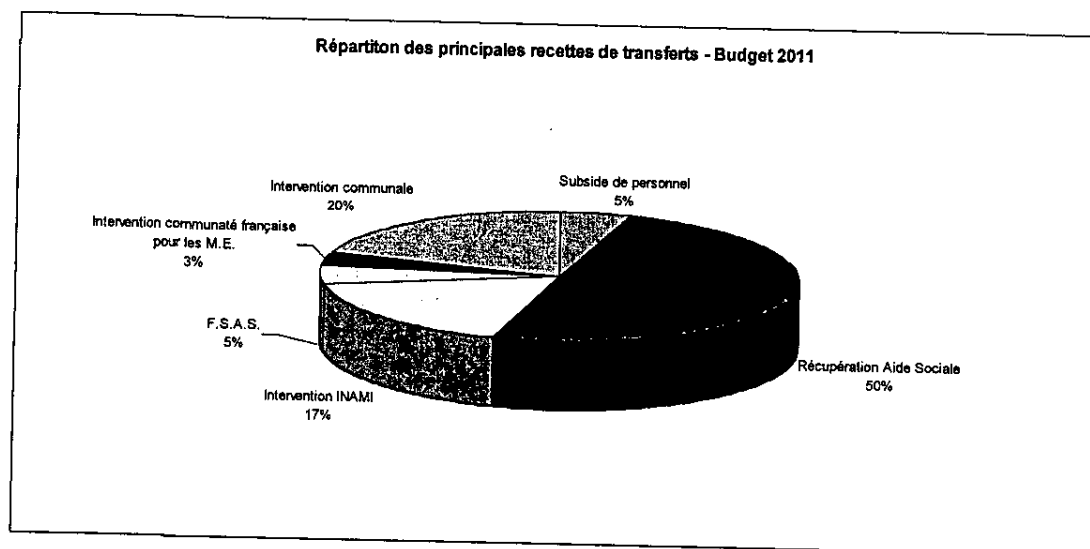
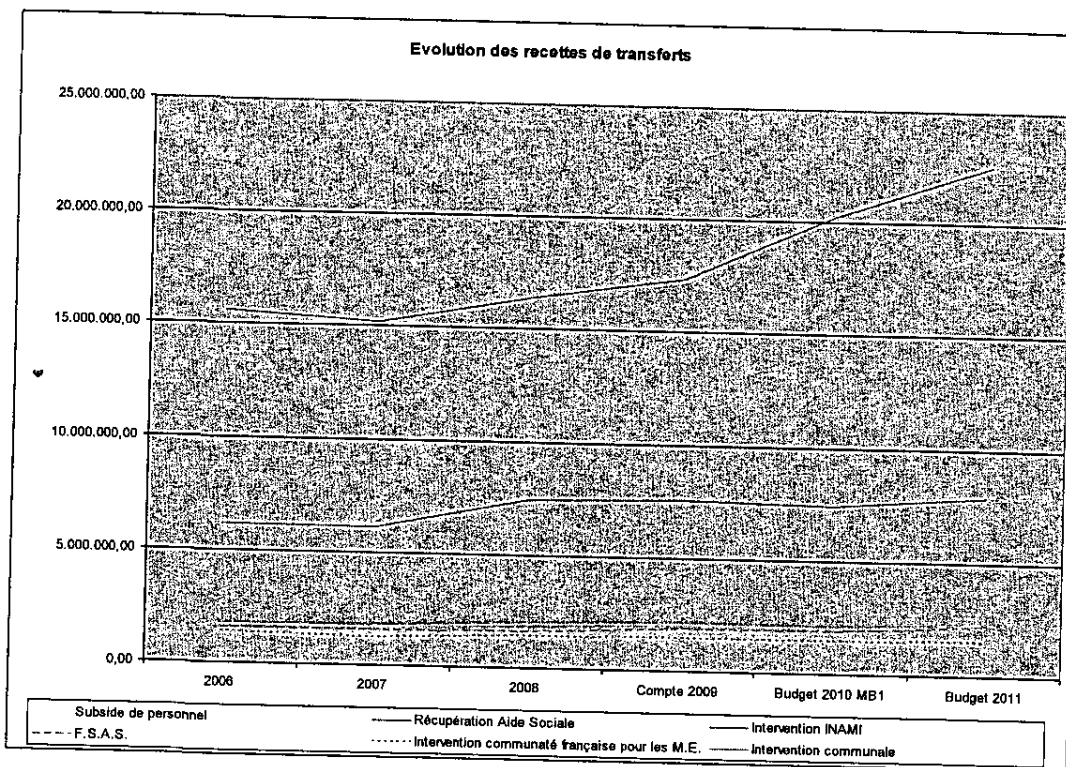


Proportion des recettes de prestations



Evolution des principales recettes de transferts

	2006	2007	2008	Compte 2009	Budget 2010 MB1	Budget 2011
Subside de personnel	1.742.883,43	1.711.866,65	1.964.959,95	2.102.110,07	2.032.735,52	2.198.789,22
Récupération Aide Sociale	15.602.210,87	15.212.103,02	16.394.513,13	17.330.773,68	20.300.049,99	22.541.292,50
Intervention INAMI	6.186.999,99	6.122.823,56	7.451.389,94	7.558.230,59	7.451.850,17	7.895.861,58
F.S.A.S.	1.523.922,68	1.551.881,88	1.598.781,18	1.879.956,62	1.879.956,62	2.174.788,70
Intervention communauté française pour les M.E.	1.362.392,47	1.234.207,25	1.416.666,53	1.440.318,84	1.450.115,92	1.501.842,14
Intervention communale	8.852.252,00	9.029.298,00	8.529.300,00	8.709.998,00	8.910.000,00	9.088.200,00



Conseil Communal du 28 mars 2011 – Point 14 : Budget 2011 du CPAS
Intervention, au nom du cdH, de Michel HALLEUX.

Monsieur le Bourgmestre,
 Chers Collègues,

Le 02 mars dernier, le Président BOTTERMAN a présenté ce budget auprès de l'institution de la rue du Collège. Ce soir, il vient présenter et défendre le même budget auprès du Conseil Communal.

Le 02 mars dernier, lors de la discussion au CPAS, le groupe cdH a voté contre le cinquième budget PS/MR de l'actuelle mandature. Ce soir, les chiffres et la présentation du budget du CPAS n'ayant pas changé, le cdH ne modifiera en rien sa ligne de conduite, et refusera, ici aussi, de voter ce budget.

L'opposition du cdH au dit budget peut s'expliquer au départ de quatre constats.

1. Les chiffres de votre budget, tant ceux de la Ville que ceux du CPAS, témoignent à l'évidence d'une augmentation de la pauvreté et des difficultés de vie d'un certain nombre de nos concitoyens. Et vos chiffres sont tout, sauf anodins...

Selon le budget 2011 du CPAS, en cinq ans, de 2005 à 2010, derniers connus :

- les interventions « urgentes » du DUS **ont augmenté de + 75,90 %, passant de 2.066 à 3.634 ;**
- le nombre de dossiers « Aide Sociale » payés **a augmenté de + 26,36%, passant de 2.219 à 2.804.**

Selon le budget 2011 de la Ville, en deux ans, de 2008 à 2010 :

- le nombre de bénéficiaires du RI, en ce compris les aides équivalentes au RI, **passent de 2.140 à 2.285, soit + 6,78 % ;**
- le nombre de chômeurs indemnisés **passent de 5.109 à 5.393, soit une augmentation de + 5,56%.**

Selon le budget 2011 du CPAS, en deux ans, de 2009 à 2011 :

- le revenu d'intégration remboursé à 100% par le fédéral **augmente de + 23,77 %, soit + 607.088 euros ;**
- les aides sociales récupérables à 100% auprès du Gouvernement fédéral **augmentent de plus de 100 % ! Elles doublent en deux ans, en augmentant de quelque 2.822.577 euros pour passer à 5.619.166 euros !!!**
- enfin les charges nettes pour le CPAS en « Aide Sociales » **passent de 6.011.367 euros à 6.628.904 euros, soit une augmentation de 617.537 euros, c'est-à-dire + 10,27 %.**

Ce constat ne nous réjouit pas spécialement, mais ces chiffres, les chiffres issus des documents fournis par la majorité, nous interpellent tout particulièrement.

La preuve, si besoin est, que les mesures prises et surtout à prendre pour combattre la pauvreté et la précarisation croissante d'un nombre croissant de nos concitoyens ne sont pas un luxe mais restent une réalité de terrain que les responsables politiques de cette Ville, majorité comme opposition, ne peuvent ignorer ou feindre d'ignorer...

Au contraire, tant à la Ville qu'au CPAS, en partenariat avec les autres acteurs publics et associatifs, tous ont l'obligation morale et citoyenne de tenir compte de ces réalités et d'intensifier leurs efforts en vue de rester pro actifs et solidaires, à l'écoute et au service

des populations plus fragilisées qui, elles aussi, surtout, comptent, pour s'en sortir, tant sur les solidarités locales que sur les initiatives publiques et associatives...

2. C'est ce dont le cdH aurait voulu discuter et débattre avec la majorité lors de la réunion annuelle de concertation Ville-CPAS, ainsi que prévue par la nouvelle loi communale et qui aurait dû déjà avoir lieu.

Alors que nous sommes fin mars de la cinquième année de la législature, il n'y a eu que deux réunions de ce type à ce jour. C'est pourquoi, au nom du cdH, je réitère la demande expresse que le cdH a déjà adressée au Président BOTTERMAN le 02 mars dernier, demande restée à ce jour sans réponse... Nul doute que vous pourrez, dans les meilleurs délais, fixer cette réunion prévue par la loi !

3. Votre budget 2011 reste en équilibre instable, ainsi que nous devons le constater chaque année...

3.1 Le budget ordinaire 2011 est à nouveau en déficit à l'exercice propre, et ce pour un montant de 534.558 euros.

3.2 Et si votre budget 2011 est à l'équilibre, c'est parce que vous opérez, cette année encore, un prélèvement de quelque 620.931 euros dans le fonds de réserve disponible. Une nouvelle fois, nous attirons l'attention : en deux ans, vous aurez consommé 66,35 % des réserves accumulées, soit 622.901 euros... Et à ce jour, il ne vous reste même plus, en réserve, la somme dont vous avez eu besoin pour équilibrer l'exercice 2011...

3.3 Pas d'amélioration non plus en ce qui concerne le gestion des dépenses de personnel... Lorsque nous comparons 2011 et 2010 et que nous vous interrogeons sur certaines variations très importantes dans certaines allocations, je pense, cette année, aux dépenses de « Personnel » à la fonction « Maisons d'Enfants », +13% ou + 1974.933 euros entre 2011 et 2010, ou encore à l'all. « Personnel » à la fonction « Réinsertion Socio professionnelle », + 16,39 %, la seule réponse que vous nous donnez : **Attendez le prochain audit consacré au service du « Personnel », soit 30.000 euros, audit qui sera réalisé la même année que l'entrée en fonction d'un nouveau GRH...** Comprenne qui pourra !...

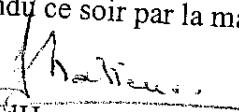
4. Enfin, vous ne maîtrisez votre budget 2011 que grâce aux effets des mesures prises depuis quatre ans, soit pour comprimer certaines dépenses d'aide sociale, soit pour augmenter vos recettes sans augmenter d'autant le service aux usagers ou aux résidents...

Ainsi par exemple, l'intégration des frais de buanderie dans le prix de journée, à charge des résidents...

Ou encore, dans le cadre des articles 60/61, l'augmentation quasi généralisée des contributions réclamées aux employeurs...

Voilà, je pense, suffisamment de raisons objectives qui motivent précisément le refus du cdH à voter le budget défendu ce soir par la majorité PS/MR.

M. HALLEUX,
Conseiller communal cdH



Interventions Ecolo

au conseil communal de Verviers

séance du 28 mars 2011.

Document à destination de la presse et du secrétaire communal.

Point 14 – CPAS - Budget 2011.

Comme au conseil de l'aide sociale, Ecolo votera contre ce budget. D'abord parce qu'il puisse une nouvelle fois dans ses réserves. Le tas de noisettes diminue, il n'est pas infini. Ensuite, parce que c'est un budget qui se base d'abord et avant tout sur les subsides disponibles, plutôt que sur des politiques originales qui répondraient aux besoins spécifiques des Verviétois. C'est aussi un budget qui, dès avant qu'on le vote, ne reflète pas la réalité des chiffres. Il tient compte d'une indexation en octobre, alors que nous savons qu'elle sera probablement effective fin du mois prochain.

L'augmentation des recettes propres proviennent pour bonne part des 3€ quotidiens réclamés pour la blanchisserie aux résidents des maisons de repos, mesure que nous ne soutenions pas. « Il n'y a pas de pauvres à Verviers », cette déclaration du bourgmestre a frappé les esprits, mais pas les chiffres du CPAS. La méthode Coué a ses limites. L'évolution des courbes chiffrant les aides sociales, p.24 de la note de politique générale du CPAS, est clairement et régulièrement à la hausse. Si la lutte contre la pauvreté est un combat permanent, il semble que celle-ci ne recule pas à Verviers, bien au contraire.

Point 26- MOBILITE- paiement stationnement par sms-contrat

Ecolo va s'abstenir sur ce point. Si le système peut représenter une facilité supplémentaire de paiement pour la population, le montant engagé (10.000 euros) est relativement important et nous ne disposons d'aucune certitude quant au montant des recettes qui reviendra à la ville.

Point 34 et 35- ACQUISITION de véhicules

Ecolo va s'abstenir sur ces deux points. Ce n'est pas l'achat de ces deux véhicules qui nous pose problème, mais l'absence de prise en compte de la dimension écologique dans la fixation des conditions de marché. Certaines communes s'équipent désormais de véhicules écologiques, plus chers à l'achat mais qui peuvent s'avérer plus économiques à l'usage. La candidature de Verviers au projet-pilote de la Région Wallonne à ce sujet n'a pas été acceptée. Mais cela ne justifie pas l'inaction de la ville. Comme tout pouvoir public, la ville de Verviers se doit de montrer l'exemple et d'inclure la dimension environnementale dans tous les actes d'achat qu'elle pose. Quand on veut, on peut. Changer de pratiques à ce niveau est principalement une question de volonté politique.

Or le cahier des charges relatif à ces deux achats ne tient pas compte des incidences énergétique et environnementale des véhicules : aucun critère relatif à la consommation d'énergie, aux émissions de CO2 ou de particules fines n'a été retenu.

C'est un mauvais signal aux citoyens. C'est refuser de montrer l'exemple, c'est refuser de se montrer innovant, c'est ne même pas tenter, ne même pas envisager de faire de Verviers une ville qui promeut les véhicules « propres » et économes en énergies.

Point 36^B ajouté par le groupe Ecolo Gestion du séjour temporaire des Gens du Voyage.

Pauline Dumoulin, Conseillère communale ECOLO

Lors du conseil communal du 6 septembre, nous avons voté la convention de partenariat avec la RW pour l'engagement d'un médiateur social chargé d'assurer un meilleur encadrement des Gens du Voyage.

L'enjeu et le défi majeur persistaient : trouver un terrain adéquat et aménagé pour les accueillir, avec tout ce que cela implique au niveau des infrastructures sanitaires, du raccordement à l'eau et à l'électricité. Verviers fait partie des communes censées participer aux projets-pilotes concernant l'aménagement de terrains familiaux pour les gens du voyage. A l'époque, vous aviez renvoyé le problème à la Région Wallonne : c'est à elle, disiez-vous, de s'emparer du problème et de dégager les fonds suffisants pour trouver un terrain et l'aménager.

Nous souhaiterions savoir où la Ville en est ; et surtout, quels sont vos projets à court et moyen terme à ce sujet, sachant que le budget communal 2011 a prévu 10.000 euro pour la gestion du séjour des Gens du Voyage ? Pouvez-vous donc également nous expliquer à quoi va être dépensée cette somme ?

Comme chacun le sait, Verviers est un point d'attraction constant pour les Gens du Voyage ? Si leur accueil n'est pas toujours aisé, la commune se doit d'y travailler avec le souci permanent d'améliorer concrètement les conditions de vie et de logement des personnes installées dans notre région, de favoriser le respect et la tolérance réciproque.

D'avance, je vous remercie de votre réponse.

Point 36^C ajouté par le groupe Ecolo Utilisation de produits d'entretien écologiques.

Geneviève Minguet, conseillère communale Ecolo

La Semaine de l'Eau a cherché à nous rendre plus conscients du caractère précieux de l'eau et de la nécessité de la préserver. A cette occasion, on nous rappelle que chacun dans sa vie de tous les jours peut veiller à ne pas gaspiller, LA gaspiller, à la protéger de la pollution, - traiter les eaux usées coûte cher à la collectivité -, et l'eau est un bien indispensable, vital pour tous .

Une partie de la pollution de l'eau est due aux produits qu'on y déverse, ceux qui viennent de l'industrie, et aussi les produits de lessive et d'entretien de notre maison que nous utilisons quotidiennement. Parmi ceux-ci, certains polluent plus qu'ils ne sont efficaces (exemple l'eau de javel).

Nous pouvons changer nos habitudes en étant particulièrement attentifs à la toxicité des produits que nous employons et en utilisant des produits alternatifs moins polluants : ce faisant nous contribuons concrètement chacun à notre niveau à préserver la qualité de l'eau .

Au niveau communal, on peut prendre cette même option pour le nettoyage des bâtiments publics, bureaux, écoles, etc. En utilisant des produits d'entretien écologiques, on fait un geste important pour le respect de la santé et de l'environnement. Et ce qui n'est pas négligeable, on fait des économies car on utilise moins de produits différents, moins coûteux et moins nocifs pour ceux et celles qui les utilisent .

Plusieurs villes et communes ont fait ce choix.

A titre d'exemple, la commune de Walcourt signale que cette option a permis une diminution des coûts de 30 %.

La ville de Mons également a lancé un appel d'offres public dans cette perspective.

Ma proposition aujourd'hui est que notre commune s'engage aussi dans cette voie et que notre conseil ratifie ce choix.

Point 36^D ajouté par le groupe Ecolo. Passivité de la Ville par rapport à l'illégalité de diverses terrasses bâties sur la voie publique, et ses effets sur notre cité.

Dany Smeets, conseiller communal Ecolo

Ecolo a déjà interpellé à deux reprises la majorité sur sa gestion des terrasses. Ou plutôt sa non gestion, la non délivrance de permis d'urbanismes pourtant nécessaires et indispensables : les explications que vous avancez sur le caractère non permanent ne tiennent pas du tout la route, je crois l'avoir déjà démontré avec références à l'appui. J'ai eu diverses confirmations, même de l'Union des Villes et communes. Je ne vais pas recommencer.

Toujours est-il que Verviers, à cause de cela, subit le déploiement anarchique de ces terrasses, plutôt que d'imprimer une marque cohérente, une homogénéité. Ce n'est pas une vue de l'esprit ou l'expression d'un esprit chagrin: cette cohérence contribuerait, d'une part, à l'image de notre ville d'un point de vue esthétique, et, d'autre part, à la bonne mobilité piétonne qui se trouve régulièrement entravée par des installations non réglementaires qui persistent dans l'indifférence générale, alors qu'elles gênent les usagers lents.

Aux exemples décrits dans nos interventions précédentes, je veux ajouter deux autres situations.

Rue Jules Cerexhe, en 2010, un restaurateur a installé sans aucune autorisation sa terrasse sur la voie publique. La régularisation a eu lieu après coup, suite à notre intervention en section du bourgmestre. Bel exemple d'un manque de contacts avec les services de l'urbanisme, on subit, on n'impulse rien.

Un autre exemple, qui est loin d'être nouveau mais dont je parle ici pour la première fois, pose problème ? C'est la terrasse d'un restaurant à proximité du Palais de Justice. Depuis plusieurs années, cette terrasse occupe non seulement la totalité du trottoir, mais aussi une partie de la rue. C'est simple : les piétons doivent quitter le trottoir et marcher sur la rue. Ce qui est clairement illégal,

puisque la réglementation prévoit de laisser un passage minimum d'1,50 mètre. Qui a donné cette autorisation ?

Monsieur le Bourgmestre, ce (pauvre) commerçant qui souhaite offrir à sa clientèle un espace agréable pour se restaurer au soleil, c'est vous qui le mettez dans une situation embarrassante en laissant faire n'importe quoi. Le jour où il y aura un accident, il vous sera difficile de mettre un panneau 30 km et « route dégradée » comme vous faites pour vous dédouaner dans certaines rues que vous ne réparez pas, au détriment de la sécurité de nos deux roues.

Il serait nettement plus opportun pour tout le monde, commerçants, consommateurs et usagers lents, d'enfin envisager une gestion cohérente et homogène des terrasses, qui pourraient ainsi également contribuer à l'attrait touristique/commercial de notre ville par le « charme » spécifique dont on les doterait. Il est temps d'adapter des règles et des permis adéquats, comme nous vous l'avons déjà demandé il y a plus d'un an.

Point 36^E ajouté par le groupe Ecolo. Taxes. Demande de modification du règlement sur la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Dany Smeets, conseiller communal Ecolo

Le règlement sur la collecte et le traitement des déchets ménagers est modifié depuis plusieurs mois maintenant. Vous savez tout le mal qu'on en pense, nous nous sommes déjà exprimés plusieurs fois sur ce système. Nous y reviendrons pour une évaluation plus globale.

L'article 5 de ce règlement prévoit la distribution gratuite, dès paiement de la taxe, de 20 sacs de 90 litres pour les ménages de 2 personnes au moins ou de 50 litres pour les personnes isolées. Je voudrais aujourd'hui me focaliser sur ces sacs gratuits qui ne sont pas distribués malgré le paiement de la taxe : bons perdus, distractions, destruction, manque de temps, non compréhension du système, mille autres raisons peuvent conduire certains de nos concitoyens à ne pas venir chercher leur sacs gratuits. Quel est le pourcentage de bons de 15 ou de 20 € envoyés qui ne sont finalement pas utilisés ?

Plusieurs personnes qui ont pourtant bien payé leur taxe se sont vu refuser ces 20 sacs, sous prétexte que la date limite inscrite sur le bon était dépassée, parfois de quelques jours seulement.

Cette façon de faire est parfaitement illégale, car elle n'est pas prévue dans le règlement. Comme si le système n'était déjà pas assez compliqué comme ça, il faut rajouter des contraintes inutiles et inexplicables, sauf peut-être au niveau de l'amélioration du rendement de la taxe. En effet, ces sacs ne pourrissent pas ; le système d'informatisation et de code-barres permettent de repérer une fraude éventuelle.

Ce n'est pas non plus la valeur d'achat de ces quelques sacs plastiques qui valent quelques cents qui va perturber les budgets de la Ville, si 2 ou 3 ans après le paiement de la taxe, le citoyen vient chercher ses 40 ou 60 sacs. D'autant plus qu'ils ne sont pas des milliers.

En conclusion, je demande à la Ville de dorénavant ne plus tenir compte de la date de péremption indiquée sur les bons à valoir pour les sacs gratuits. Et de ne plus mettre de date sur les prochains bons qui seront imprimés. Car nous sommes au service de nos concitoyens, et pas l'inverse.

VILLE DE VERVIERS



Cécile OZER

Conseillère communale

Conseil communal du 28 mars 2011

Points 27, 28 et 29 : Verviers en couleurs 2011

Monsieur l'Echevin,

J'aimerais si vous le permettez faire une intervention globale sur les 3 points.

C'est une nouvelle activité que vous nous présentez et l'idée nous paraît bonne. Etablir une convention de partenariat avec la Maison des Jeunes des Récollets est également très positif et nous en profitons pour souligner, d'une façon générale, la nécessité de valoriser aussi souvent que possible les Maisons des Jeunes et de leur assurer un soutien structurel comme le cdh l'a à nouveau exprimé lors du débat sur le budget.

Mais cela ne nous empêche pas quand même de nous poser certaines questions à propos du projet présenté aujourd'hui :

- 1) Quid de la fête populaire actuelle en Hodimont (Hodimont en fête) ? C'est quand même d'un travail depuis plusieurs années en partenariat avec le quartier, les ASBL, notamment le CRVI, et les commerçants qu'il s'agit...
- 2) Quelles associations vont être invitées à venir sur la place du Martyr. Sur base de quels critères allez-vous vous appuyer ?
- 3) Quel est le budget global de l'opération ? Quels sont les allocations concernées ? Et qu'avez-vous prévu notamment pour la publicité de cette manifestation ?
- 4) Est-ce que ce nouveau projet Place du Martyr a été concerté notamment avec les commerçants du centre ville et le CRVI ?
- 5) C'est la Maison des Jeunes des Récollets qui coordonne tout le volet podium, en ce compris l'engagement des artistes et l'encadrement du spectacle, la coordination, le planning, « les cachets », ainsi que les contacts préalables. Est-ce crédible avec un budget de 3000 euros ? Il doit être clairement établi que ce n'est pas la MJR qui devrait supporter un éventuel échec de la dite fête « Verviers en couleurs ».

- 6) Puisque l'objectif semble être de définir une nouvelle opportunité de rencontre et de développement de la connaissance mutuelle entre les différentes cultures, nous vous demandons vraiment de revenir auprès de notre Conseil, à la rentrée en septembre, avec une évaluation de cette manifestation. En quoi cette nouvelle fête aura-t-elle répondu à ses objectifs ?

Je vous remercie de votre attention.

Cécile OZER
Conseillère communale

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: dimanche 20 mars 2011 17:42
À: THEODORY Renaud; COL - DESAMA Claude; COL - BEN ACHOUR Malik
Objet: Tr: Ajout point à l'OJ du prochaine conseil : Opportunité de
privatisation du stationnement public à Verviers.

Oj Conseil
Pierre Demolin
Secrétaire communal
Send by blackberry

----- Message d'origine -----

De : bernard.piron@skynet.be <bernard.piron@skynet.be> À : DEMOLIN Pierre Envoyé
: Sun Mar 20 17:39:18 2011 Objet : Ajout point à l'OJ du prochaine conseil :
Opportunité de privatisation du stationnement public à Verviers.

Monsieur le secrétaire communal, je voudrais ajouter le point suivant à l'ordre
du jour du prochain conseil communal de Verviers.

Opportunité de privatisation du stationnement public à Verviers.

Dans un article du journal l'Avenir de ce 17 mars 2011, l'échevin Malik Ben
Achour a dévoilé l'idée du collège de confier la gestion du stationnement
public à une firme privée.

Nous aimerions avoir des précisions sur les intentions concrètes de la majorité,
sur l'aspect opérationnel envisagé par la majorité et débattre de l'opportunité
d'un tel choix. Je pense notamment, par exemple, aux incertitudes légales et
aux non-rentées financières éventuelles pour la ville.

Merci,

Bernard Piron

NB : Comme d'habitude, merci de confirmer la bonne réception et surtout bon
match !

- Remercier Bernard Piron pour sa question
 - De manière générale, je voudrais d'abord dire ceci :
 - Rappeler la nécessité de mener une **politique volontariste** en matière de parking et de stationnement. C'est une politique doit répondre à des situations très différentes, voire de concilier des intérêts presque divergents entre :
 - **L'intérêt des commerçants** situé dans les zones de shopping au sein desquelles on doit favoriser une rotation relativement élevée sur les places de parking
 - **Les riverains** qu'il faut protéger contre les véhicules ventouses. Cela passe par la création de zones bleues
 - **Les gens qui travaillent** dans le centre-ville et à qui il faut offrir des possibilités de parking
 - ➔ J'ajoute qu'un contrôle efficace constitue la pierre angulaire d'une politique de stationnement susceptible de rencontrer ces objectifs. J'y reviendrai.
 - Par rapport au principe d'une concession se pose la question privatisation/ maintien du service public. Il me paraît évident que les services publics, en tant qu'ils offrent un service au citoyen sur base de l'intérêt général, doivent être absolument défendus et sauvegardés. Il n'y a aucune ambiguïté là-dessus. Mais dans le cas qui nous occupe, l'intérêt général n'est pas menacé par cette concession du contrôle du stationnement puisque le **pouvoir public, en l'occurrence la Commune, garderait la maîtrise totale** de sa politique de stationnement ainsi que des tarifs appliqués. C'est important de le souligner.
- Alors pourquoi externaliser le contrôle du stationnement ? la question s'est posée sur base d'un **triple constat, d'une triple nécessité** :
 - La Ville dispose de **sites relativement stratégiques** (parking Lainière, parking Harmonie, parking Messieurs) sur

lesquelles elle pourrait développer des parkings de délestage de qualité à proximité de l'hyper-centre. 1^{er} point.

- Deuxième point : la nécessité de **mettre en œuvre la politique de stationnement** adoptée par le Conseil communal d'octobre 2010 et de renforcer le contrôle. Pour le moment, nous disposons de 1,5 ETP qui contrôlent en moyenne une à deux rues par semaine. La concession devrait nous permettre de doubler les effectifs et donc d'être plus efficace.
- J'ajoute à cela la nécessité de procéder au **remplacement des horodateurs** actuels qui sont en fin de vie (107) et auxquels il faut ajouter une quinzaine d'horodateurs supplémentaires pour la mise en œuvre des nouvelles zones payantes.
 - ➔ Donc, je répète : nous faisons face à une triple nécessité :
 - 1) des parkings à valoriser
 - 2) un plan de stationnement à mettre en œuvre (et le renforcement du contrôle qui va avec)
 - 3) des horodateurs à remplacer

Face à cela, **deux possibilités** :

- La Ville réalise les investissements sur fonds propres en sachant que le seul remplacement des horodateurs lui coûterait entre 500 000 et 600 000€
- OU la Ville ouvre une concession pour le contrôle du stationnement et intègre dans cette concession la réalisation de ces investissements. C'est le choix qu'elle fait

- Quels sont les objectifs de cette mise en concession ?

Le principe est le suivant : en contrepartie de la concession du contrôle du stationnement dépenalisé en voirie, le concessionnaire serait chargé **au minimum**, de réaliser les investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan de stationnement (remplacement des horodateurs, mise en place d'une

signalisation adaptée), et à la valorisation, la sécurisation et la gestion des parkings de la Lainière, « Harmonie » et des Messieurs.

En plus de ces deux impératifs, le Cahier Spécial des Charges invitera également le concessionnaire à faire **d'autres propositions** d'investissements susceptibles d'améliorer l'offre de stationnement d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

L'ensemble de ces missions a pour objectif final de proposer une offre en stationnement complète et adaptée aux besoins de l'ensemble des usagers.

- Qu'en est-il de la base légale d'une telle opération ?

C'est vrai que le cadre légal qui entoure de telles opérations a été remis en cause à plusieurs reprises. Nous avons interrogé l'UWVC qui nous dit ceci :

La **dernière décision** prise en la matière est la décision de la Cour constitutionnelle du 27 mai 2010. Cette décision annule les modifications de la loi du 22 février 1965 qui permet aux communes d'établir des redevances de stationnement applicable aux véhicules à moteur. Ces modifications prévoyaient explicitement que les communes pouvaient déterminer des redevances de stationnement dans le cadre de concessions et de contrat de gestion. En outre, la loi modifiée donnait aux sociétés privées un accès direct à la DIV, sans plus devoir passer par le receveur communal, comme elle le faisait jusqu'alors.

L'élément important dans la décision de la Cour est le suivant : la Cour Constitutionnelle a annulé l'ensemble de ces dispositions, non pas sur le fond, mais en raison de **l'incompétence du législateur fédéral à régler une matière qui relève des Régions.** Cette annulation ne remet donc pas en question le principe de la gestion du stationnement par les sociétés privées et les régies communales autonomes mais impose simplement aux concessionnaires de passer par le Receveur communal pour l'obtention des données de la DIV.

Par ailleurs, la Cour de Cassation a par deux arrêts (du 29 mai 2009) confirmé la légalité de ce principe en considérant notamment "*qu'en vertu de la loi du 22 février 1965, les conseils communaux sont autorisés à exécuter les*

prélèvements de stationnement et que des concessions sont requises pour l'exécution concrète de ces prélèvements lorsque la commune ne dispose pas des ressources administratives nécessaires à cet effet, a pour conséquence que le concessionnaire doit pouvoir être susceptible de percevoir des redevances de stationnement et d'en encaisser les revenus pour le compte de la commune".

Par ailleurs, la Cour de Cassation avait également reconnu la légalité de l'obtention des données de la DIV par l'intermédiaire de la commune, considérant que cette pratique ne contrevenait pas à la loi de 1994 relative à la publicité de l'administration.

La conclusion c'est que le principe d'externalisation du stationnement dépenalisé n'est pas (plus) remis en cause. Les sociétés privées ne disposent simplement plus d'un accès direct à la DIV mais peuvent y avoir accès par l'intermédiaire de la Commune, le Receveur en l'occurrence.

- Quel est l'impact financier pour la Commune ?

Au stade actuel, l'impact financier sur les recettes communales est **difficile à évaluer**. Il dépendra en effet de l'ampleur des investissements qui seront proposés par les candidats à la concession.

Cela dit, compte tenu de l'augmentation des contrôles à prévoir et de la création de nouvelles zones payantes, on peut clairement s'attendre à une hausse des revenus liés au stationnement, revenus sur lesquels il faudra répercuter les coûts d'investissement. Tout cela dépendra des plans financiers qui nous seront soumis par les candidats concessionnaires et que nous analyserons avec le souci de ne pas peser à la baisse sur les recettes.

Je rappelle avant de conclure que le marché sera passé dans des conditions qui nous permettront de garder la **maitrise totale** sur notre politique de stationnement c'est-à-dire les tarifs, les horaires, les jours éventuels de gratuité, etc.

C'est important de garder cet élément bien en tête.

Je précise pour terminer que la procédure d'appel d'offre qui sera lancée prévoira la possibilité de ne pas attribuer le marché, la Ville pouvant soit renoncer à passer en concession soit relancer une procédure.

- 3 implantations de GDV semi-sédentaires :
 - Terrain du Jonckeu (8 caravanes + 1 chalet) pour +/- 15 résidents
 - Avenue du 1^{er} de Ligne (2 caravanes + 1 mobilhome) pour 1 personne
 - Rue Victor Besmes (4 caravanes + 2 chalets) pour +/- 14 personnes
 - Rue de la Saunerie - Ensival (3 caravanes + 2 chalets) pour +/- 6 personnes

- Faits marquants de 2010 :
 - 140 caravanes (+/- 400 personnes) sur le zoning de Stembert durant le mois de juillet
 - Signature de la Convention RW de gestion de l'accueil des GDV (décision collège 3201 du 9/7/10)
 - Projet verviétois :
 - Engagement d'un éducateur pour la gestion des GDV (décision collège 3201 du 9/7/10)
 - Création d'un terrain familial
 - Recherche d'un terrain tjs en cours (rapports collège : SP 7/4/09, RF 10/4/09, SP 9/7/10 & 16/7/10)
 - Plus de 15 terrains envisagés jusqu'ici tant sur terrain ville (ou assimilé) que privé (problèmes divers : accès aux énergies, égouttage, pollutions des sols, réticence du voisinage, etc)
 - Un piste est tjs d'actualité et reste à l'étude (cf. Les béolles)
 - Création d'une aire de transit (en attente)

- Gestion en 2011 :
 - Poursuite de suivi régulier des GDV par le SP (mission actuelle assumée par F. Boutet)
 - Rencontres régulières avec le Centre de médiation pour les GDV en Wallonie se poursuivent (L. Rion et F. boutet)
 - Implication des provinces dans la réflexion (courrier d'information au Gouverneur en date du 11 février 2011)
 - Placement d'un compteur électrique à carte sur le terrain du Jonckeu → Responsabilisation dans la gestion des consommations (coût en 2010 = +/- 10.000€)
 - Recrutement d'un éducateur pour la gestion du séjour des GDV : en cours (D4)

INTERPELLATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER DANY SMEETS

Projet de réponse.

CD/RD – 24.03.2011

Monsieur le Conseiller,

Je présume que c'est le retour d'un climat plus clément, favorable à la réapparition des terrasses dans notre Ville qui me vaut votre interpellation d'aujourd'hui.

Je n'entamerai pas avec vous une polémique sur la façon dont, vous et moi, nous envisageons ce qu'est une bonne gestion d'un problème, particulièrement dans un domaine qui touche directement à la vitalité du commerce local, à son attractivité ou à son dynamisme. Chacun a son avis sur la question et le débat en la matière est bien plus vaste et complexe qu'un simple problème de terrasses, vous en conviendrez.

Je suis cependant entièrement d'accord avec vous sur un point. Votre groupe a en effet déjà interpellé la majorité sur la problématique des terrasses anarchiques, des étalages sur les voiries piétonnes comme sur l'installation de dispositifs publicitaires sur la voie publique. Si ma mémoire est bonne, la dernière intervention sur ce sujet s'était faite par la voix de Mme la Conseillère DUMOULIN, à l'occasion du Conseil Communal du 25 octobre dernier.

Je vous rappelle qu'à cette occasion, j'avais répondu que l'intervention était pertinente et qu'effectivement, des problèmes bien réels se posaient non seulement aux personnes à mobilité réduite se déplaçant en chaises roulantes mais aussi à des mamans promenant une poussette ou à toute personne transportant des achats volumineux.

A l'époque, j'avais convenu avec vous que certains commerces, prestataires de services, cafetiers ou restaurateurs, bref... des acteurs de la vie économique locale, avaient réellement pris un peu trop de libertés dans ce domaine en s'appropriant de manière parfois exagérée des parties de voirie qui devaient normalement demeurer libres de toute entrave.

Je vous avais même signalé que bien conscient de ce problème, j'avais donné pour instructions au Service P.A.S.C.A.E. et plus particulièrement à la Cellule de ce Service qui traite les dossiers de police administrative de veiller à ce qu'une opération de contrôle soit initiée avec la collaboration des agents constatateurs.

Le Collège communal vient d'ailleurs, sur ma demande, de mandater spécialement Mme THYSSEN, Chef de Bureau et M. DRIES, pour effectuer ces contrôles préventifs, me faire rapport afin que le cas échéant, des instructions soient données pour démonter ou évacuer ce qui réellement pose problèmes tout en incitant les commerçants concernés à respecter les règles en vigueur, puisque règles il y a, indépendamment même des règles d'urbanisme. Je vous renvoie à cet effet, comme je l'avais fait pour votre collègue Mme DUMOULIN, aux Règlements Coordonnés de Police en vigueur dans la Zone de Police Vesdre.

Je parlais du retour d'un climat plus clément en préambule de ma réponse, ce n'était pas pour rien. Une telle opération de contrôle n'était à l'évidence pas possible durant les mois d'hiver. C'est au contraire maintenant, qu'elle peut et doit se faire et le service concerné la prépare activement (première tournée prévue en avril).

Pour le cas, très particulier, de la terrasse installée place Paul Janson. Vous avez raison, outre une esthétique des plus discutables, elle ne répond visiblement pas aux règles les plus élémentaires et dans sa configuration actuelle, constitue un risque potentiel. J'ai chargé mes services de prendre contact au plus vite avec le restaurateur concerné afin d'en revenir, pour autant que la chose soit légalement possible à cet endroit, à une terrasse conciliant ses propres souhaits avec les droits légitimes des piétons et automobilistes ainsi qu'avec les impératifs de sécurité.

Monsieur le Conseiller, une gestion « cohérente et homogène » des terrasses, pour reprendre vos propres termes, ne consiste pas à mes yeux à imposer le respect de règles rigides, strictes et uniformes ne tenant pas compte de la diversité des situations qui peuvent se présenter. Le propre d'un bon gestionnaire de l'espace public, c'est au contraire de laisser au secteur commercial une certaine liberté d'entreprendre et de créer tant que celle-ci n'entame pas les droits légitimes des autres utilisateurs.

Ce que vous appelez « absence de gestion », moi je l'appelle tout simplement « gestion concertée et proactive ». M'en faire aujourd'hui le reproche en appelant la majorité à faire preuve d'une plus grande rigueur ou d'un plus grand dirigisme... il fallait l'oser !

Réponse à M. Smeets

Je remercie M. Smeets pour sa question.

De quoi s'agit-il ? Sur base du règlement adopté par le conseil, et approuvé par la tutelle, nous avons envoyé les demandes de paiement le 16 juin 2010. La grande majorité des contribuables s'est acquittée dans le délai imparti de deux mois, en août précisément, et ont reçu en échange des bons contre des sacs poubelles et des sacs bleus.

Il faut savoir que l'an dernier 22.099 bons ont été distribués et que 17.100 bons ont été échangés, soit un taux de 77,4 %, ce qui ne nous paraît pas mal compte tenu des déménagements hors Verviers mais aussi effectivement des négligences de ceux qui les reçoivent. Je vous signale également que le Collège a accepté de remplacer 16 bons que les contribuables ont déclaré avoir perdu (ce qui est moins que l'an dernier). Mais pour cela aussi le 31 janvier est la date limite.



Enfin il n'est pas question de donner ces bons aux personnes qui paient sous la contrainte de procédures de recouvrement, par ailleurs fort onéreuses, et qui dépassent la limite du 31 janvier.

Je rappelle que notre règlement permet de couvrir le coût véritable exigé de la Région Wallonne et participe ainsi à la lutte contre les dépôts sauvages.



Les contribuables qui se sont acquittés de cette taxe disposent ainsi de 5 mois, avant la date d'échéance du 31 janvier de l'année suivante, pour échanger ces bons contre les sacs dans une grande surface de leur choix. Cela nous semble parfaitement raisonnable. Et il n'est pas question évidemment de donner des dérogations arbitraires qui, elles, seraient contraires au règlement du conseil.

Nous avons déjà opéré ce système à deux reprises et, s'il y a encore des détails à mettre au point, le système donne satisfaction tant à l'administration qu'à l'immense majorité des contribuables.

Nous n'avons reçu qu'une dizaine de demandes de renseignements à ce sujet au guichet après le 31 janvier et, comme par hasard, j'ai reçu une demande à mon courriel privé ce vendredi soir pour une personne qui a laissé passer la date de péremption.



Pour répondre à une de vos questions, cette date est fixée par le collègue en tant que mesure d'exécution du règlement, ce qui est le rôle du collègue. Je vous rappelle que nous agissons sous le contrôle strict de la Tutelle qui n'a jamais rien trouvé à dire à tout ceci jusqu'à présent.

Faut-il changer cette date ? Sous réserve de l'évaluation que nous effectuerons, comme chaque année, je ne vois pas de raison pertinente d'en changer. Ces dates limites existent d'ailleurs aussi tant à Liège qu'à Intradel. Faut-il supprimer toute date de péremption ? A partir du moment où les verviétois ont 5 mois pour procéder à l'échange cela ne nous paraît pas nécessaire et risquerait même de créer des confusions. N'oubliez pas que nous préparons déjà l'opération suivante.

J'espère avoir ainsi répondu à votre question et vous remercie de votre bonne attention.



Jean-François Istasse,

Échevin des finances.